

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le dix-neuf février deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Ronan LE GALL DU TERTRE, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Christophe REFFIENNA.

Absents excusés : Yvon PERROT,

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BRULARD

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
Monsieur Stéphane BRULARD a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2024

Objet : Participations des entreprises aux encarts publicitaires de bulletin municipal 2024

Monsieur Le Maire expose que les entreprises peuvent avoir un encart publicitaire dans le bulletin municipal 2024, en contrepartie une participation sera demandée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander une participation aux entreprises pour prétendre à un encart publicitaire dans le bulletin municipal 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration,

Le Maire,

Jacques RIVIERE

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE
Après dépôt à la Sous-préfecture le 26/02/2024
Et affichage le 26/02/2024
AUNAY SOUS CRECY, 26/02/2024

